

**CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 5 NOVEMBRE 2009**

**COMpte Rendu Sommaire**

**Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes**

Membres présents : 12

Secrétaire de séance : Anne-Marie PESENTI

1- **LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 SEPTEMBRE 2009**

2- **TRAVAUX RD 7 :**

→ **AVENANT N°1 – LOT N°1** : Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il a été nécessaire durant les travaux de relier la RD197 avec le chemin de la Gottaz afin de créer une déviation du chef-lieu. La facture correspondante doit donc être intégrée au montant total des travaux du lot n° 1 :

Avenant n° 1 :

Attributaire : Groupement RTP – PAGET – DESGEORGES - **adresse** : Chef-Lieu 74330 CHOISY

Marché initial du 22 juillet 2009 - montant : 149 054.05 € HT

Avenant n°1 – Montant : 11 757.00 € HT

Nouveau montant du marché : 160 811.55 € HT

TVA 19.6% : 31 519.06 €

Montant total du marché TTC : 192 330.61 €

→ **CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LE CONSEIL GENERAL** : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de passer avec le Conseil Général une convention de financement.

Répartition financière de l'opération :

- Travaux de type rase campagne (emprise RD) :
  - 90% du montant HT (Département)
  - 10 % du montant HT + TVA 19.60%(Commune)
- Travaux de type urbain et hors emprise RD :
  - 100% du montant HT + TVA à 19.6% (Commune),
- Frais de maîtrise d'œuvre, coordination de sécurité :  
Au prorata du montant HT des travaux incombant à chaque collectivité
  - TVA 19.60% (Commune).
- Acquisitions foncières :
  - 100 % de la dépense (Commune).

3- **RECRUTEMENT D'UN ADJOINT ADMINISTRATIF A TEMPS NON COMPLET** : Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que Mme MOREL, adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe titulaire qui assure les fonctions de secrétaire de mairie va être en congé maternité le 7 mars 2010. Pour les besoins de la collectivité, Monsieur le Maire propose de recruter une personne : 1 adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe non titulaire à temps non complet, à compter du 18 janvier 2010 jusqu'au 27 juin 2010.

Monsieur le Maire propose également à l'assemblée que Mme Franceline FAVREL, secrétaire de Mairie à Mésigny (74330) assure le remplacement de Mme MOREL, à temps non complet, pour les affaires comptables (finances et gestion du personnel, suivi du budget...) et les élections.

Le Conseil Municipal est favorable.

4- **DÉCISION MODIFIATIVE N°2 :**

**SECTION INVESTISSEMENT (recettes) :**

Chapitre 041 (Opérations d'ordre de transfert sections) :

Art. 2031 (Frais d'études) : + 717.60 €

Chapitre 13 : « subvention d'équipements » :

Art. 1323 : (subvention département) – 717.60 €

**SECTION INVESTISSEMENT (dépenses) :**

Chapitre 041 « Opérations d'ordre de transfert entre sections) :

Art. 2158 (Autres installations) : + 717.60 €

Chapitre 21 : « Immobilisations corporelles » :

Art. 2115 (propriété bâtie) : - 717.60 €

- 5- **CONVENTION AVEC LA CCFU POUR LA MISE A DISPOSITION DU LOCAL SALLE POLYVALENTE DANS LE CADRE DU SERVICE HALTE GARDERIE ITINERANTE** : Monsieur le Maire rappelle au Conseil que depuis la rentrée scolaire la société KARAPAT assure le service de halte garderie itinérante dans notre commune, à la salle polyvalente les mardis et jeudis et ce pour les communes de Choisy, Mésigny et Sallenôves. A ce jour le nombre de fréquentation est entre 10 et 12 enfants (le nombre maximum d'enfants pouvant être accueillis est de 17). Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Conseil Municipal a transféré sa compétence en matière de contrats de service à l'enfance et de gestion de structure pour la petite enfance à la Communauté de Communes Fier et Usse. Il convient de passer une convention avec la CCFU concernant la mise à disposition de la salle polyvalente et le remboursement des charges y afférentes.
- 6- **DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER** : Vente de la parcelle n° A 194 – GRUFFAZ Jeanine épouse Benoît aux Consorts DUPONT Didier et Alexandre. Le Conseil Municipal n'use pas de son droit de préemption.
- 7- **INFORMATION SUR LES DÉFIBRILLATEURS** : Monsieur FONTAINE Richard informe le Conseil d'une réunion à laquelle il a assisté concernant les défibrillateurs. Cette réunion était à l'initiative de Monsieur Christian JEANTET, Conseiller Général. Entre autre un point a été fait sur les communes ayant en leur possession cet appareil : sur le territoire de la Communauté de Communes Fier et Usse, la commune de Lovagny en a un qu'elle a entreposé dans la maison du village. Il faut savoir que sur le département qui compte environ 630 000 habitants, il y a entre 450 et 500 arrêts cardiaques. Sur Meythet par exemple, il y en a eu 5 en 2008 et 9 en 2009 dont 2 sur la voie publique. Une réflexion est à envisager pour les petites communes, à savoir s'il est utile d'acheter un appareil pour 2 communes (à utiliser lors des manifestations par exemple). Le Conseil Municipal précise que la présence des pompiers sur la commune fait qu'il n'est pas indispensable pour Sallenôves d'avoir ce genre de matériel, mais il est toutefois nécessaire d'en discuter en réunion de la CCFU... Affaire à suivre.
- 8- **TRAVAUX CHEMIN DE LUCHE** : Monsieur le Maire fait part au Conseil d'un courrier du cabinet DAVIET, Maître d'œuvre de la CCFU qui a réalisé les travaux d'eau potable sur le chemin de Luche. L'entreprise EIFFAGE a réalisé des enrobés au droit du garage (parcelle 1510) en prenant soin de réaliser un épaulement permettant l'accès au garage sans angle saillant et évitant la dégradation de l'enrobé sur la chaussée. Suite à ces travaux le propriétaire de la parcelle a découpé cet épaulement en limite de sa propriété sans refaire un chanfrein en gravier ou avec un autre matériau. Il est ainsi invité à réaliser très rapidement les travaux afin de supprimer cet angle vif et éviter la dégradation de l'enrobé.
- 9- **CCAS – PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE D'UNE FACTURE DE POMPAGE DE FOSSE SCEPTIQUE** : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'on doit faire intervenir la société Hominal chez une personne à la situation précaire suite à des conditions sanitaires nécessitant une intervention urgente (coût : 200 € TTC). Le Conseil est favorable.
- 10- **PERMIS D'AMÉNAGER « PROJET DE LOGEMENTS CHAMP DERRIÈRE** : Monsieur le Maire informe le Conseil que le permis d'aménager concernant le programme de logements à Champ Derrière a été déposé en Mairie. D'autre part, le choix portant sur le nom du programme est validé : « Sur les Vignes ».
- 11- **REPAS DE FIN D'ANNÉE** : Maly SBAFFO informe le Conseil que le repas de fin d'année du Conseil Municipal aura lieu le vendredi 11 décembre 2009.
- 12- **ÉLECTIONS 2010** : Les élections se dérouleront les dimanches 14 et 21 mars. La présence des élus sera obligatoire ces 2 journées.
- 13- **INTERCOMMUNALITÉ** :  
**Commission communication** : La commission étudie le renouvellement du site Internet de la communauté de communes pour permettre de mieux répondre aux besoins des habitants. Elle collecte les besoins (meilleure information sur les services, sur le tourisme, possibilité de s'inscrire à des services ou de régler des factures en ligne : les factures d'eau, de transports scolaires) et établit le cahier des charges qui servira pour demander des devis.
- 14- **CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE** : elle aura lieu à 11h15, et sera suivie d'un vin d'honneur à la Salle Polyvalente. Les enfants de l'école y participeront (poème, chant des allobroges).